

Analyse de l'état initial de l'économie agricole

1. Contexte agricole général
2. Définition des périmètres d'étude
3. L'agriculture sur le périmètre élargi
4. Filières agricoles
5. Circuits-courts et Démarches Qualité
6. Potentiel agronomique
7. Analyse fonctionnelle agricole locale
8. Espaces agricoles
9. Enjeux de l'économie agricole

Contexte agricole général

L'Eure et Loir, un département tourné vers les cultures industrielles –

En Eure et Loir, l'activité agricole recouvre 77 % du territoire, alors que le chiffre est de 52 % au niveau national et 60 % au niveau régional. La superficie agricole utilisée (SAU) du département est de 4.546 km², sur un département de 5.932 km². Environ 86 % de la SAU est consacrée aux céréales, aux oléagineux et aux protéagineux, c'est-à-dire le blé, le colza ou les pois. L'Eure-et-Loir est donc un département très agricole et spécialisé.

Le département comptait 10 563 exploitations en 1970, contre 4 318 en 2010. Soit une baisse conséquente de près de 60 % en 40 ans (- 1,8 % entre 2000-2010). En 2019, l'Eure et Loir compte 420 exploitations de moins qu'en 2010, soit une baisse de 10%. La surface agricole utile des exploitations agricoles du département a diminué légèrement (environ 1000 hectares de moins), soit une baisse de 0,2% par rapport à son niveau de 2010.

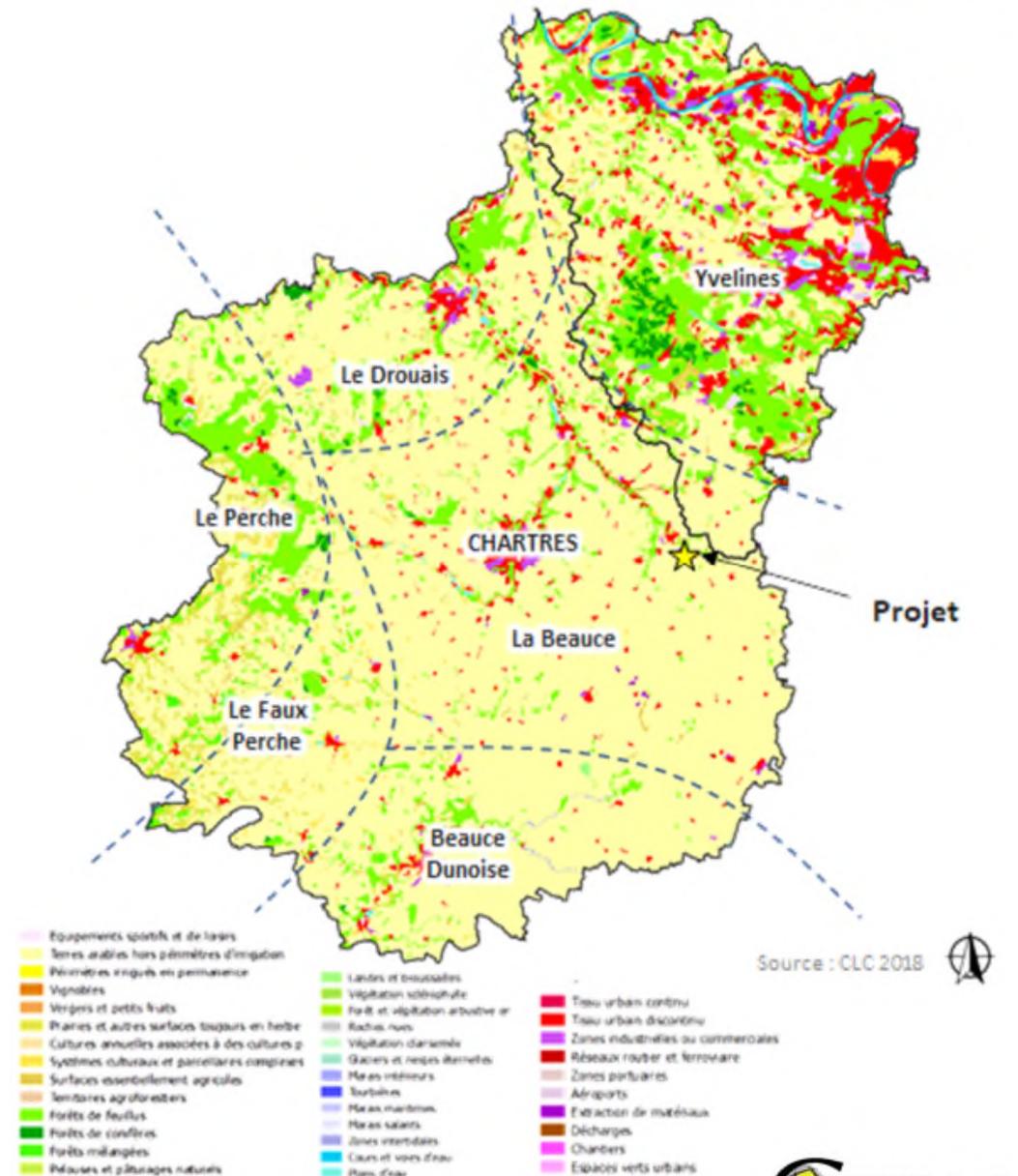
Le phénomène d'agrandissement s'illustre par une progression de la taille moyenne des exploitations dans chacune des classes de taille en 2019 par rapport à 2010. La surface moyenne des grandes exploitations (100 à moins de 200 ha) atteint 144 hectares (+ 3 ha) et celle des très grandes exploitations (catégorie des 200 ha et plus) avoisine 267 hectares (+ 7 ha).

D'une topologie plutôt plane, d'ouest en est, les paysages agricoles euréliens diffèrent malgré tout beaucoup :

- Le Perche : dont la structure bocagère et boisée annonce les paysages plus lointains de la Normandie et du Grand Ouest, occupés par l'élevage bovin lait en majorité
- Le Faux Perche : région de transition entre les collines du Perche à l'Ouest et la zone plate constituée par la Beauce
- Le Drouais : situé autour de la ville de Dreux, le Drouais est un carrefour entre l'Île-de-France et la Normandie. La nature des sols permet encore les grandes cultures, mais celles-ci alternent avec un paysage de bocage.,
- La Beauce : cette zone, qui s'étend au nord-ouest du Loiret, sur le nord du Loir et Cher et sur la quasi-totalité de l'Eure et Loir (elle se prolonge en région parisienne), est caractérisée par de vastes plaines uniformes. On n'y trouve ni rivière caractéristique, ni prairies naturelles et de rares bosquets dans les fonds de vallons. L'essentiel du territoire est voué aux grandes cultures céréalières.

Le projet est situé en plein cœur de la Beauce, une petite région agricole réputée pour ses potentialités agricoles (topologie plane, terres fertiles...)

OCCUPATION DES SOLS



Définition des périmètres d'étude

La Beauce -

RAPPEL : Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

Préambule : Le périmètre d'analyse pour l'étude préalable agricole doit être défini de façon à permettre une compréhension du fonctionnement de l'économie agricole locale. Il prend en compte l'occupation des sols, les caractéristiques pédologiques, le fonctionnement des exploitations, le fonctionnement des filières et la cohérence administrative.

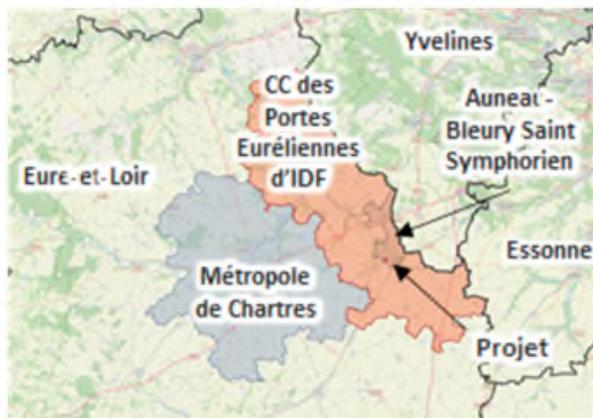
Le projet est situé à l'extrême est de la petite région agricole de la Beauce et du département d'Eure et Loir. Ainsi il jouxte les Yvelines, et les quelques communes de ce département faisant également partie du PRA de la Beauce.

Contrairement aux plaines limoneuses du nord de Chartres, les terrains situés au sud-est sont composés de limons chauds, et l'accès à des ressources en eau affleurantes a permis de développer l'irrigation et les cultures de printemps sur ces zones. Ainsi betteraves, maïs et légumes de plein champ (pommes de terre) sont plus présents.

La Beauce est une région agricole très vaste, mais la valorisation agricole reste néanmoins très homogène sur ce territoire : elle est axée sur les grandes cultures, avec une forte prédominance du blé tendre et du colza, et sur les cultures industrielles avec la présence de betterave sucrière et de pommes de terre de consommation. Ces filières étant de taille supra-régionale, elles ne peuvent servir à définir le périmètre d'études.



LIMITES ADMINISTRATIVES



Source : Carte CETIAC sur fond OSM Standard

D'un point de vue administratif, le projet fait partie de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, qui se situe sur l'est de la plaine beauceronne.

La commune d'Auneau, sur laquelle se trouve le projet est à la frontière du département des Yvelines.

Le projet est situé dans un espace agricole valorisé en grandes cultures et cultures industrielles relativement homogène. Le territoire du sud de la CC PEIF présente ainsi une cohérence agricole et une logique administrative intéressante.

Définition des périmètres d'étude

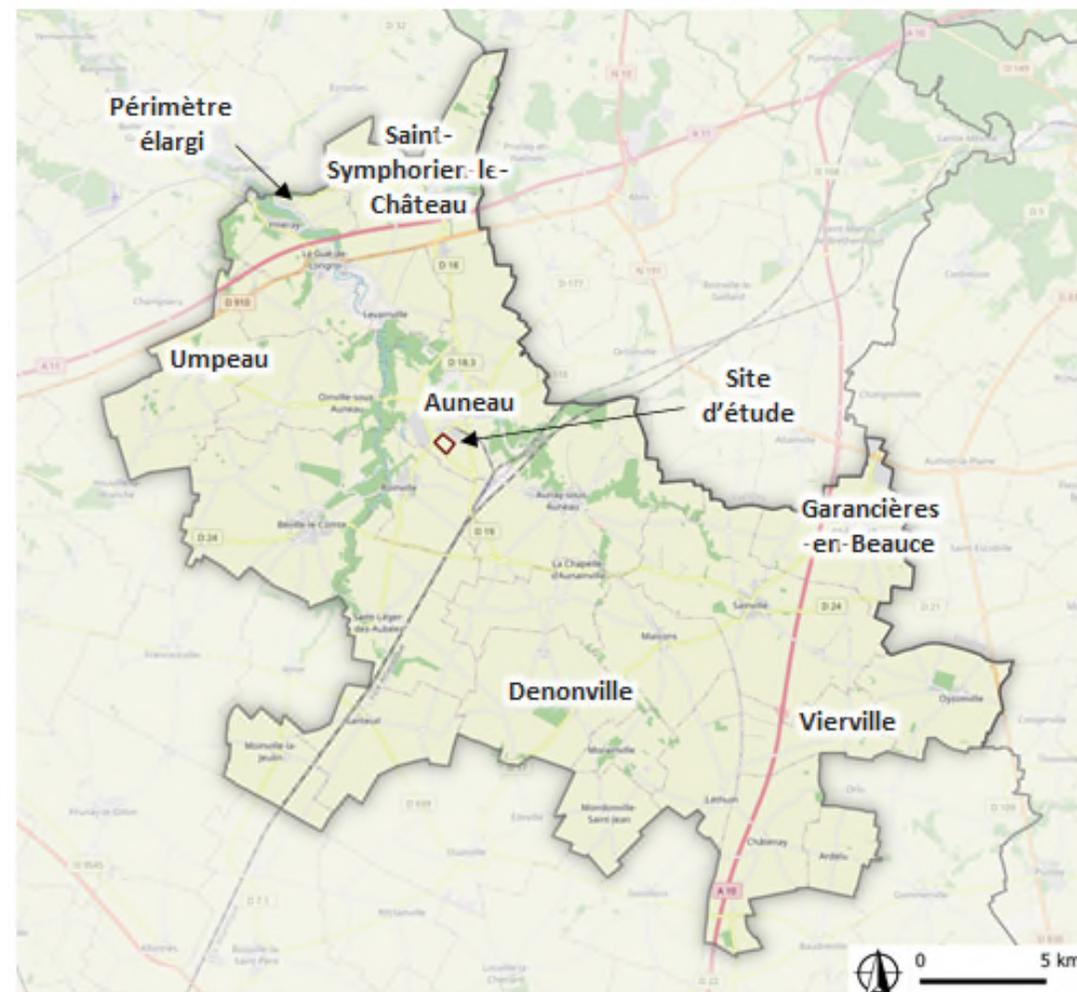
Périmètre élargi et Site d'étude –

Le décret demande la délimitation d'un territoire d'étude afin de décrire l'agriculture concernée. Le périmètre élargi est défini en croisant les caractéristiques locales, agricoles et administratives précédemment vues.

Périmètre d'étude élargi	Site d'étude
<p>Le périmètre élargi correspond au sud du territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, qui présente une cohérence agricole et administrative.</p> <p>Ce périmètre élargi regroupe les 24 communes du sud de la communauté de communes.</p> <p>Document disponible : → SCoT des Portes Euréliennes d'Ile de France arrêté en mai 2019</p> <p>Surface : 262 km² (26 223 ha)</p> 	<p>Le site d'étude correspond à l'emprise au sol du projet de parc logistique. Il s'agit de l'agriculture directement concernée par le projet.</p> <p>Document disponible : → PLU d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien</p> <p>Surface : 15,4 ha</p> 

Le périmètre élargi présente une cohérence agricole et territoriale ; il permettra dans la suite de l'étude une analyse de l'état initial de l'économie agricole.

PERIMETRES D'ETUDE CHOISIS



Source Fond OMS Standard

L'agriculture sur le périmètre élargi

Chiffres-clés de l'agriculture –

La SAU du périmètre élargi est de 21 690 ha, ce qui **représente 83% des surfaces du territoire** et marque l'empreinte très agricole de cette zone. Cette surface agricole était valorisée en 2010 (date du dernier recensement agricole) par 192 UTA répartis en **166 exploitations agricoles**, ce qui donnait un ratio de 1,5 UTA/EA, dans la moyenne de main d'œuvre recensée sur des exploitations à orientation céréalière. La taille moyenne des exploitations agricoles était de 124 ha sur le périmètre élargi et a du augmenté depuis au vu des tendances départementales.

Carte d'identité agricole

SAU moyenne des exploitations plus petite

Assolement tourné vers les céréales (79%), complétées par des oléagineux (16%)

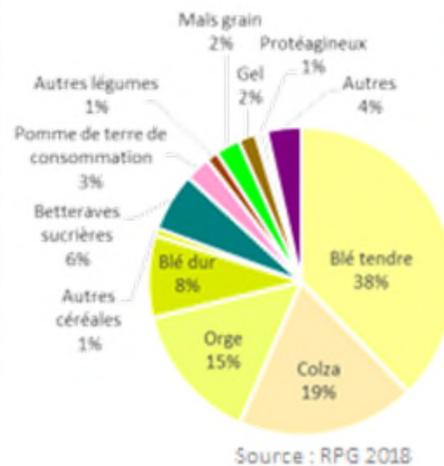
Orientations techniques des exploitations :

- 86% grandes cultures
- 6% maraichage, horticulture
- 4% polyculture- polyélevage
- 3% fruits et autres cultures permanentes
- 2% bovin viande

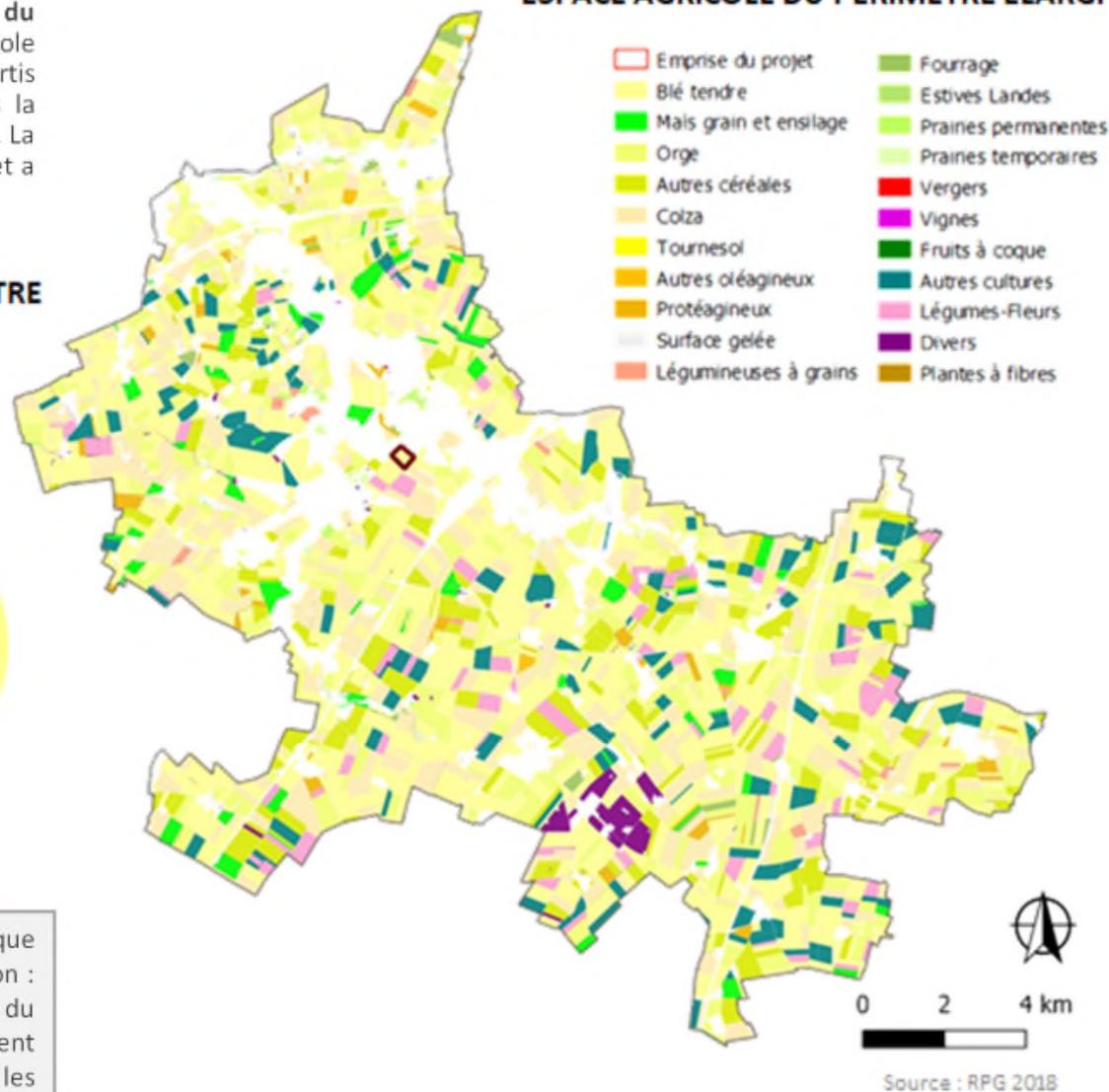
Forte baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 : -19%

53% des exploitants avaient plus de 50 ans en 2010, 45% de ces exploitants connaissaient leur succession

ASSOLEMENT DU PERIMETRE ELARGI



ESPACE AGRICOLE DU PERIMETRE ELARGI



L'agriculture du périmètre élargi est globalement homogène, avec une dynamique céréalière qui tend à favoriser les cultures de diversification, en lien avec l'irrigation : betterave sucrière et pomme de terre de consommation. Les enjeux de diminution du nombre d'exploitations et de renouvellement des générations sont particulièrement prégnants dans la petite région agricole de la Beauce, en lien, entre autre, avec les difficultés de l'élevage.

Filières agricoles

Les grandes cultures (filiale dominante en Beauce)

Grand bassin céréalier, l'Eure et Loir est le 5^{ème} département producteur de blé tendre (avec 164 000 ha, derrière la Somme, l'Aisne, le Pas-de-Calais et la Marne) et le 1^{er} département producteur d'orge (106 000 ha).

La collecte et le stockage

Les productions végétales du territoire sont essentiellement valorisées en filières longues. Que ce soit pour les trois principales cultures (blé, orge, colza) ou pour les cultures de diversification (blé dur, protéagineux, autres céréales), la collecte est assurée par plusieurs opérateurs présents sur le territoire :

- **Axéral** (5 Mt) – 1^{ère} coopérative en France, dont un silo se situe à proximité immédiate du site d'étude
- **Groupe Coopératif SCAEL** (680k tonnes) – coopérative implantée au cœur du bassin parisien, autour de 40% de parts de marché (historiquement présent sur Chartres)
- **Coopérative Bonneval Beauce et Perche** (450k tonnes) – coopérative locale (SCAB)
- **Négoces : Soufflet Agriculture** (5,5 Mt) – 1^{er} négoce et **Vertumne** – négoce local

Le stockage à la ferme se développe, notamment pour le blé et l'orge, ce qui permet aux agriculteurs de faire jouer la concurrence entre les différents opérateurs et de vendre suivant le cours des céréales.

La transformation

En fonction de leurs caractéristiques techniques (ex. taux de protéines pour le blé), les céréales sont valorisées à l'export ou dans les industries de transformation françaises, dont une partie est réalisée localement :

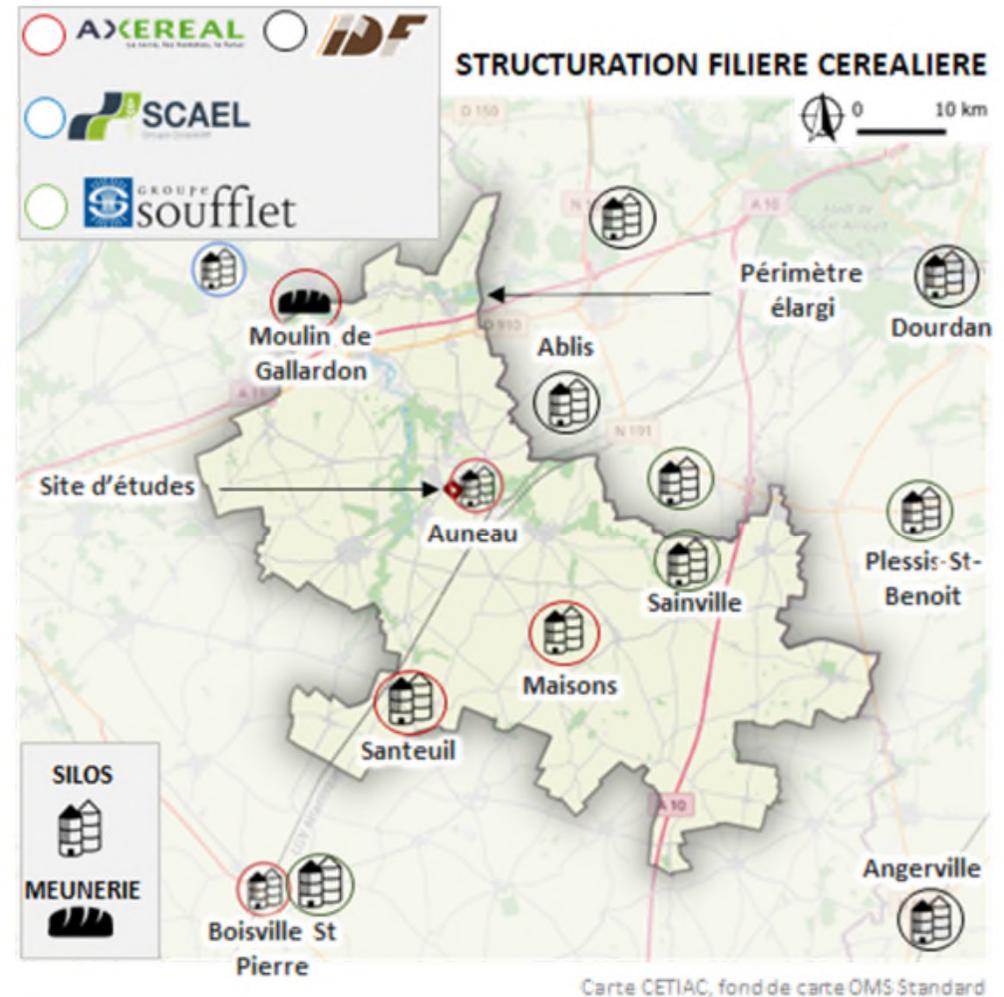
- **Meunerie (blé) :** Moulin Viron, moulin Gallardon (filiale Axiane d'Axéral)
- **Alimentation humaine (blé dur et autres céréales) :** Ebly (Axéral) à Marboué
- **Alimentation animale (toutes céréales) :** Axéral Elevage Bonneval
- **Malterie (orge brassicole) :** malteries à Pithiviers (Soufflet Malterie)

Les dynamiques sur le périmètre élargi

Les surfaces cultivées en COP ont augmenté ces dernières années. Cependant, face aux difficultés économiques et techniques rencontrées (fragilité des sols, aléas climatiques, ravageurs...), les exploitants réinterrogent leur système de production avec l'introduction de techniques culturales simplifiées et une diversification de leurs productions (protéagineux, légumes, luzerne...).

Chiffres clés de la filière céréales :

- 1 emploi en production génère 0,5 emplois dans la filière ; en moyenne nationale 100 ha génère un total de 6,4 emplois
- Sur le périmètre élargi, 17 500 ha sont cultivés en céréales, ce qui représente environ 1 120 emplois (moyenne nationale)



Les céréales et le colza produits sur le périmètre élargi s'intègrent dans des filières longues dont les acteurs principaux sont Axéral et la coopérative SCAEL. La taille importante de ces opérateurs leur permet de faire face aux fluctuations de productions (aléas climatiques fréquents) et à la fluctuation des cours mondiaux à l'export.

Filières agricoles

Les cultures industrielles -

Permettant une diversification des rotations, à la seule condition que l'irrigation soit possible, les cultures industrielles ont eu tendance à se développer au sud est de Chartres :

- **La betterave sucrière** (1 330 ha, 120 000 tonnes de betteraves, 17 000 tonnes de sucre) avec l'intervention de deux opérateurs localement sur cette filière :
 - L'un des plus grands groupes sucriers mondiaux, **Cristal Union**, est implanté à proximité du territoire : à Pithiviers (sucrierie et distillerie de betterave et céréales) et à Toury (sucrierie, déshydratation de pulpes et de luzerne, distillerie de betterave et céréales). Pour des raisons économiques, ce dernier site prévoit de fermer en 2020. Les adhérents coopérateurs devraient être accueillis dans les deux autres sites proches (Pithiviers et Colombiers)
 - **Tereos**, numéro 2 européen dans la transformation de betterave, avec la production chaque année plus de 2 millions de tonnes de sucre et 675k m3 d'alcool et éthanol. Une sucrierie Tereos est présente à Artenay (53 km de Chartres)
- **La pomme de terre** (580 ha, 30 000 tonnes)

Plusieurs filières pour la production de pomme de terre localement :

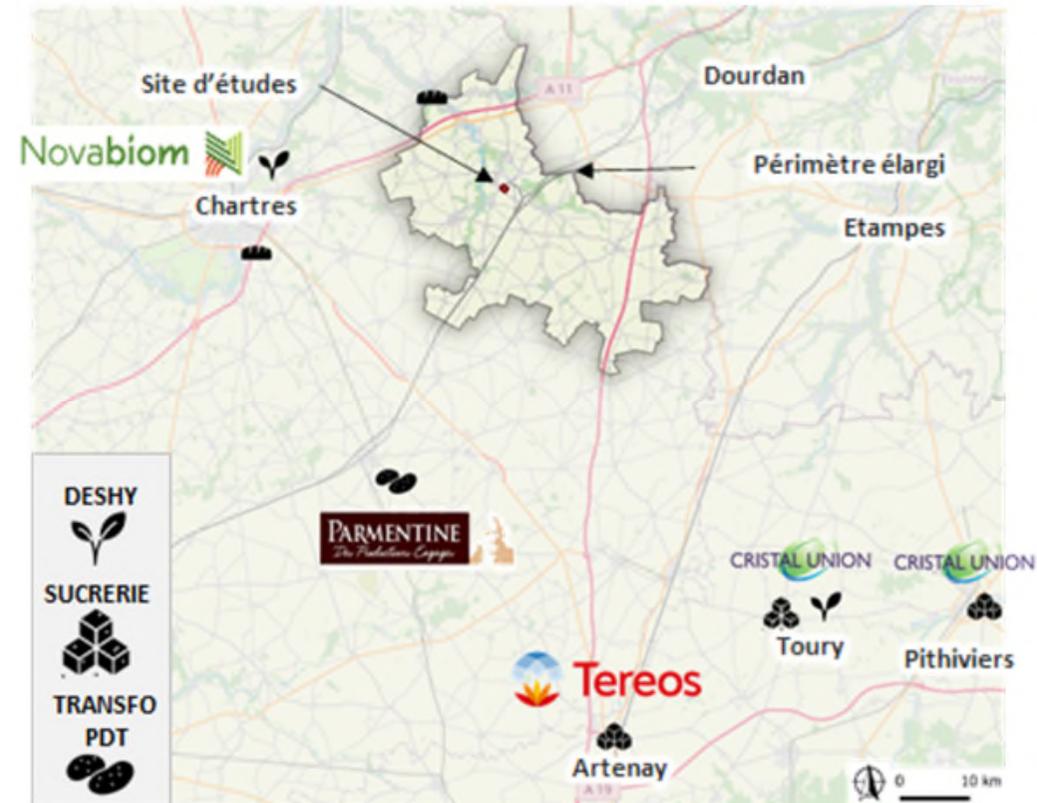
- Via la **coopérative Parmentine** installée au cœur de la Champagne et de la Beauce, et issue d'une association de producteurs de pommes de terre. Elle compte aujourd'hui 170 employés ainsi que 403 producteurs adhérents.
- Via des grossistes locaux : Casserie de la Vallée (Sours)...

Autre filière notable sur le territoire :

- **Le miscanthus** (200 ha, 3 000 tonnes)

En plein cœur de Chartres Métropole, la présence de **Novabiom**, spécialiste européen du miscanthus avec plus de 4000 ha de cultures implantées depuis 2005. Novabiom plante les cultures de miscanthus pour les agriculteurs, et met en place des plans d'approvisionnement et fournit du miscanthus aux utilisateurs.

OUTILS STRUCTURANTS DES FILIERES INDUSTRIELLES



Carte CETIAC, fond de carte OMS Standard

Les cultures industrielles sont diversifiées sur le périmètre élargi. La filière betteravière est très structurée autour d'outils et d'opérateurs importants telles que les sucreries des groupes Tereos ou Cristal Union. Le marché du sucre est cependant incertain et fluctuant depuis la fin des quotas sucriers en 2017, conduisant à la fermeture de certaines usines comme l'usine de Toury (Cristal Union) prévue en 2020. Les filières légumières sont structurées autour de débouchés et d'acteurs plus nombreux. **Le site d'étude ne contribue pas directement à la production de ces filières.**

Filières agricoles

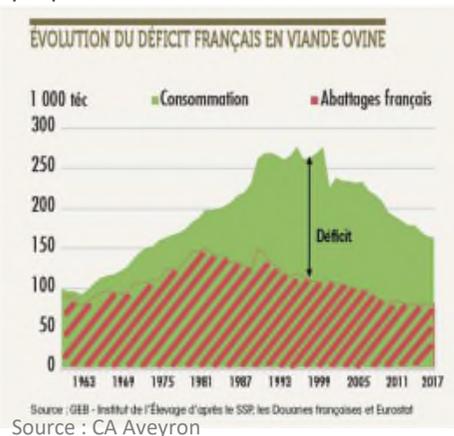
Les autres filières du périmètre élargi –

L'élevage ovin viande

Environ 4% des exploitations agricoles du périmètre élargi possèdent un atelier de diversification animal sur leurs exploitations. L'élevage ovin viande est un élevage historique localement car bien adapté aux conditions pédoclimatiques et aux contraintes du territoire. Il est cependant délaissé depuis les dernières décennies, en lien avec l'arrivée des engrais et des produits phytosanitaires qui ont permis de mieux tirer partie des très bons terrains en se passant de fertilisants organiques. Même si certains perdurent, voire ouvrent de nouveaux ateliers ovins, cette tendance est néanmoins en berne en raison des contraintes techniques (manipulations physiques plus nombreuses, pic important de la période d'agnelage...) et de conditions de production difficiles en raison de sécheresses, notamment en 2018.

La valorisation de la viande est majoritairement effectuée en filière longue via la COBEVIM ou Terres d'Ovin (groupe FEDER) ainsi que par quelques chevillards. Quelques producteurs valorisent des agneaux en vente directe via les supermarchés et bouchers locaux. L'abattage se fait principalement via les abattoirs de Vendôme (nord du département) ou l'abattoir de Cosne-sur-Loire (sud).

Un nouveau concept est en train d'émerger dans la région, en lien direct avec la proximité de l'Île de France : les bergers sans terre. Ces élevages itinérants viennent profiter des périodes d'interculture pour nettoyer les couverts et préparer les sols aux semis d'hiver.



La conjoncture des prix, bien que fluctuante sur l'année et notamment marquée par le pic de Pâques, est plutôt stable sur les dernières années mais en recul en 2019.

A l'échelle nationale, 90 % des agneaux sont abattus et consommés en France, la France étant déficitaire d'environ 50% en viande ovine. Ainsi, la filière ovine a des opportunités et une volonté de développement, notamment affichées par les abattoirs.

L'élevage bovin

Quelques exploitations agricoles possèdent encore un atelier bovin mais elles se font de plus en plus rares. Il s'agit généralement d'exploitations souhaitant valoriser des parcelles plus humides, laissées en herbe et situées à proximité immédiate de cours d'eau.

L'élevage avicole

Quelques exploitations agricoles possèdent un atelier avicole de volaille de chair.

Cette filière est en développement dans ce secteur, en raison notamment de la recherche de complémentarité avec les systèmes céréaliers. La mise en place d'un atelier volailles chez les céréaliers répond à plusieurs enjeux : substitution des engrais chimiques par de l'apport organique, valorisation d'une partie des céréales produites sur l'exploitation, création d'un revenu complémentaire moins dépendant des cours mondiaux.

2 types d'ateliers sont observés : des ateliers de grandes tailles, « industriels », peu nombreux et valorisés via des opérateurs nationaux (CIBERT, LDC) et des ateliers de plus petite taille, valorisés plus localement via des labels de qualité, notamment l'IGP de la volaille d'Houdan et celui de la volaille de l'Orléanais.

A noter, les principaux outils de filière, notamment les abattoirs, ne sont pour le moment pas adaptés à cette filière qui nécessite des chaînes d'abattage spécifiques. Il existe cependant de petits ateliers d'abattage pour les volailles.

Divers

Quelques autres productions existent sur le périmètre élargi mais de manière anecdotique : un producteur de fruits et produits transformés à base de fruits (agriculteur concerné par le projet), 2 maraichers. A noter également quelques parcelles de lentilles.

Circuits-courts et Démarches qualités

Valorisation locale des productions agricoles –

Les sigles officiels de la qualité et de l'Origine (SIQO)

Quelques indications géographiques protégées (IGP) sont présentes sur le territoire, marques d'excellence de la production agricole locale :

- La volaille d'Houdan, périmètre auquel appartiennent deux communes du nord du périmètre élargi (Auneau et Ymeray) ;
- La volaille de l'Orléanais, concernant l'ensemble des communes du SCoT. À noter que 3 producteurs du territoire de l'agglomération font partie de l'IGP

Le développement de nouvelles pratiques culturales

Le secteur se caractérise par une **présence forte de grandes filières agroindustrielles**, qui doivent répondre aux attentes des marchés (prix, taux de protéines, pureté,...). Afin de réduire les charges tout en garantissant les exigences du marché, les filières travaillent sur l'optimisation des intrants (outils d'aide à la décision, investissement dans du matériel de pointe...).

En réponse aux demandes sociétales d'alimentation saine et de préservation de l'environnement, les acteurs agro-alimentaires intègrent progressivement ces nouveaux enjeux dans leurs filières :

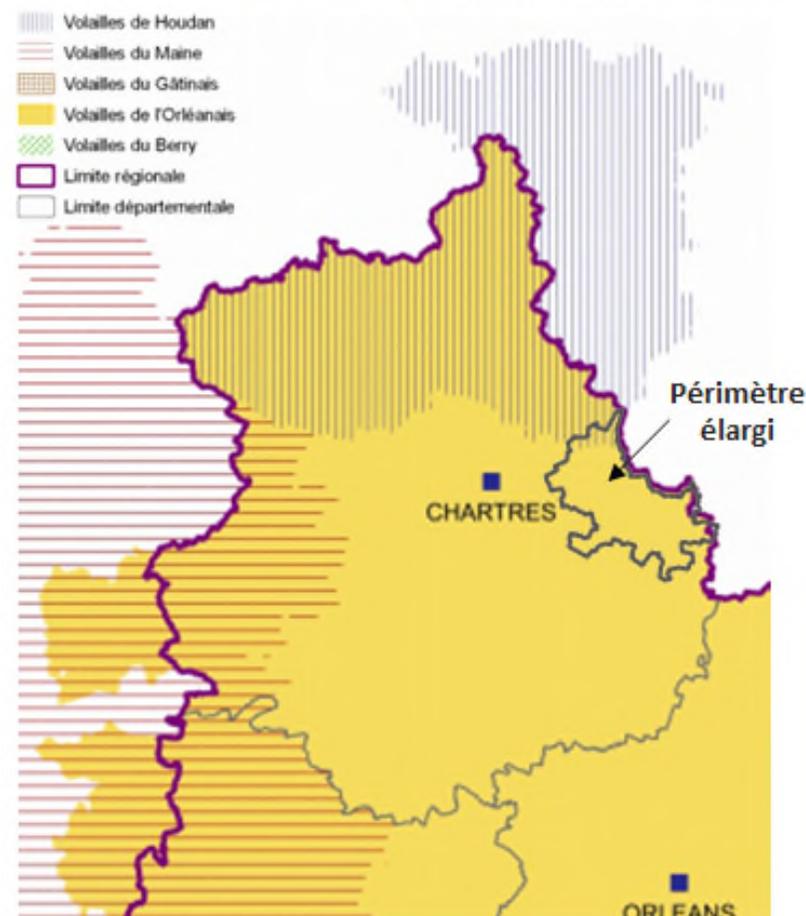
- Réflexion en cours sur la démarche **Haute Valeur Environnementale (HVE)**, à un stade plus ou moins avancé. Axérial accompagne notamment les exploitations souhaitant se lancer dans la certification HVE (option A) et a déjà réalisé des pré-diagnostic sur la zone. Une stratégie de valorisation HVE pour les blés est actuellement en cours de lancement.

A titre illustratif, Agromousquetaires (Groupement les Mousquetaires) s'est récemment engagé sur HVE avec deux filières pilotes, le blé et le vin, et souhaite basculer progressivement ses marques de distributeur sous la certification HVE (niveau 3 requis). Sur la filière blé, l'objectif est de lancer une gamme de pain haut de gamme HVE (« Pain élaboré avec de la farine de blé issu d'exploitations de Haute Valeur Environnementale ») en 2019, puis de basculer l'ensemble de sa production de pains « traditions » sous le label HVE d'ici 2025 (soit 1,5 million de baguettes par jour).



- Développement de **l'agriculture de conservation** (Soufflet), mais sans valorisation dédiée à l'heure actuelle.
- De petites sociétés se lancent également dans des démarches de valorisation en parallèle de l'AB : Parmentine propose également des gammes Zéro Résidu de Pesticides.

AIRES GEOGRAPHIQUES DES IGP VOLAILLES DE LA REGION CENTRE VAL-DE-LOIRE



Source : DRAAF Centre Val-de-Loire, janv. 2018

Circuits-courts et Démarches qualités

Valorisation locale des productions agricoles –

L'agriculture biologique

En retard sur le passage à l'agriculture biologique par rapport aux autres départements de la région, l'Eure-et-Loir connaît depuis 2017 un enclenchement de la dynamique de conversion des exploitations en agriculture biologique qui s'est traduit par une « forte » vague de conversion entre 2017 et 2018. En 2018, le département comptait 3 490 ha en bio, soit 1,7% de la SAU du département. Malgré cette croissance des surfaces et du nombre d'exploitations, l'Eure-et-Loir reste le dernier département en termes de surfaces bio de la région. Cette progression est cependant hétérogène sur le territoire. La carte ci-contre montre que le périmètre élargi fait partie des cantons où les surfaces en agriculture biologique sont assez peu développées (369 ha).

Le site d'étude ne fait a priori pas l'objet d'une valorisation en agriculture biologique ou autre signe de qualité (en cours de vérification).

Un label local : Terres d'Eure et Loir

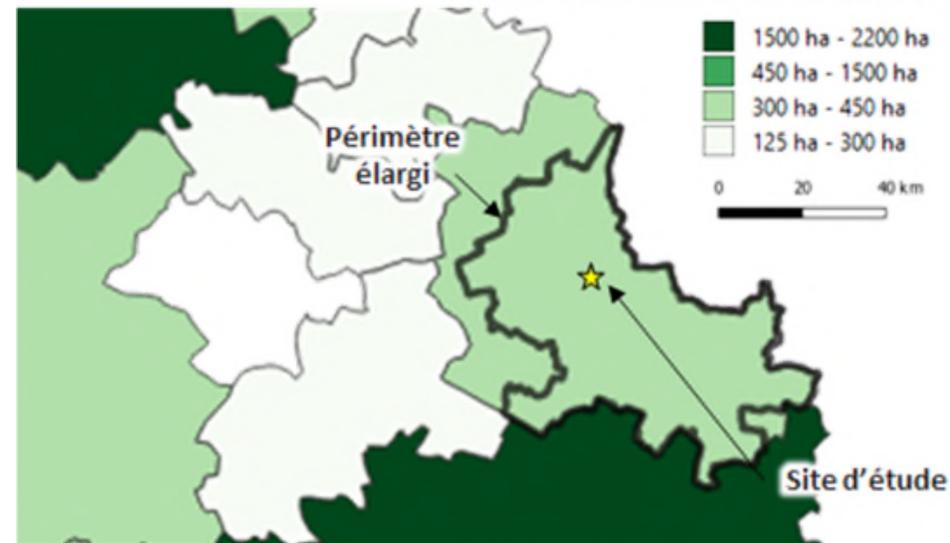
En 2002, la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a créé la marque Terres d'Eure-et-Loir. Celle-ci identifie les agriculteurs et artisans qui commercialisent leurs produits en vente directe ou par un circuit court et offre aussi aux producteurs la possibilité de mettre en avant la qualité et la proximité de leurs produits tout en créant une unité au sein des producteurs locaux du département.

Depuis le vendredi 24 janvier 2020, ils sont 118 producteurs, artisans, magasins et restaurants-traiteurs Terres d'Eure-et-Loir. Dont 6 agriculteurs sont répertoriés sur l'ensemble du territoire du périmètre élargi.

Bien que ne représentant pas des volumes importants à l'échelle du territoire, les initiatives de vente en circuits courts sont nombreuses et diversifiées sur le périmètre élargi. Elles permettent aux producteurs impliqués de garder davantage de la valeur ajoutée produite.

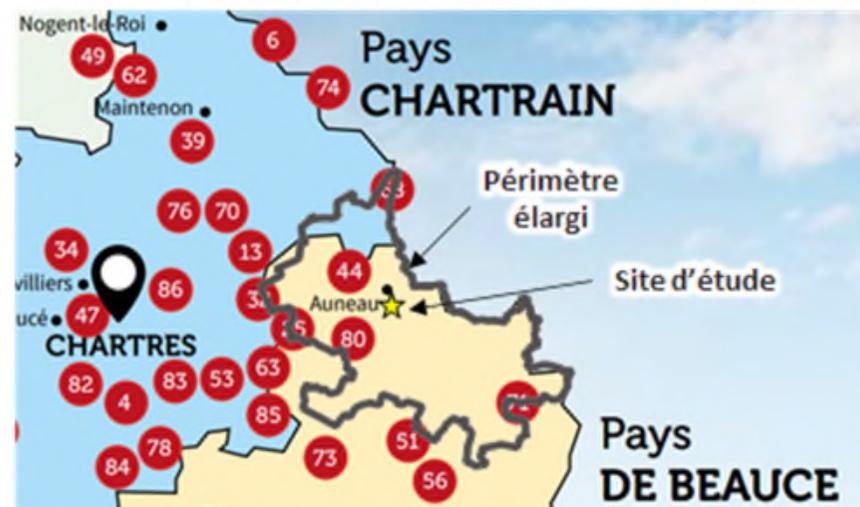
Du fait de sa production céréalière, le site d'étude n'est pas directement concerné par ces initiatives.

SURFACES EN AB PAR CANTON EN 2018



Source : données Agence Bio 2018, carte CETIAC

PRODUCTEURS LABELLISES TERRES D'EURE ET LOIR



Source : Guide des producteurs Terres d'Eure et Loir 2020

Potentiel agronomique

Pédologie des périmètres d'étude –

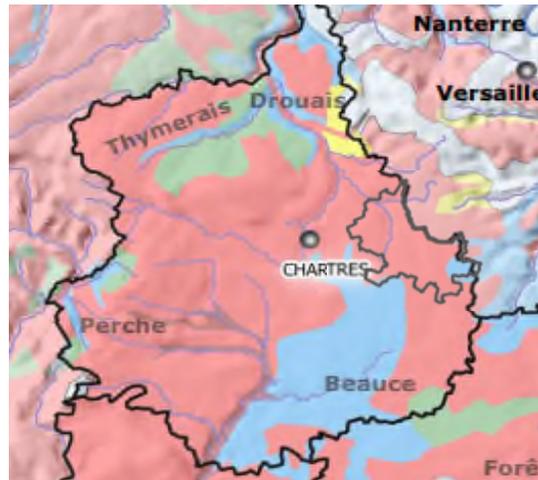
Sur le périmètre élargi

Dans le département d'Eure-et-Loir, les sols des formations limoneuses sont les plus abondants. Les trois-quarts de leur surface sont occupés par l'agriculture. Ils jouent un rôle efficace dans l'épuration de l'eau, et sont très sensibles à l'érosion. Ils sont particulièrement présents en Beauce, dans le Perche, le Thymerais, en Touraine, et dans le Gâtinais, etc. En Beauce, ils possèdent une bonne capacité de rétention en eau et sont riches en éléments chimiques, dont ils sont beaucoup plus dépourvus dans les régions de Gâtines et du Perche.

Sur le site d'étude

Le site d'étude se situe sur des brunisols, moyennement profonds à profonds. Ce sont des sols qui sont réputés pour être faciles à travailler mais avec de faibles réserves hydriques. Mais la proximité de la vallée de l'Aunay et de la vallée de la Voise, ainsi que de la nappe des calcaires de Bauce et des sables de Fontainebleau apporte un potentiel hydrique au territoire, qui a permis le développement de cultures de printemps.

PEDOLOGIE DU DEPARTEMENT



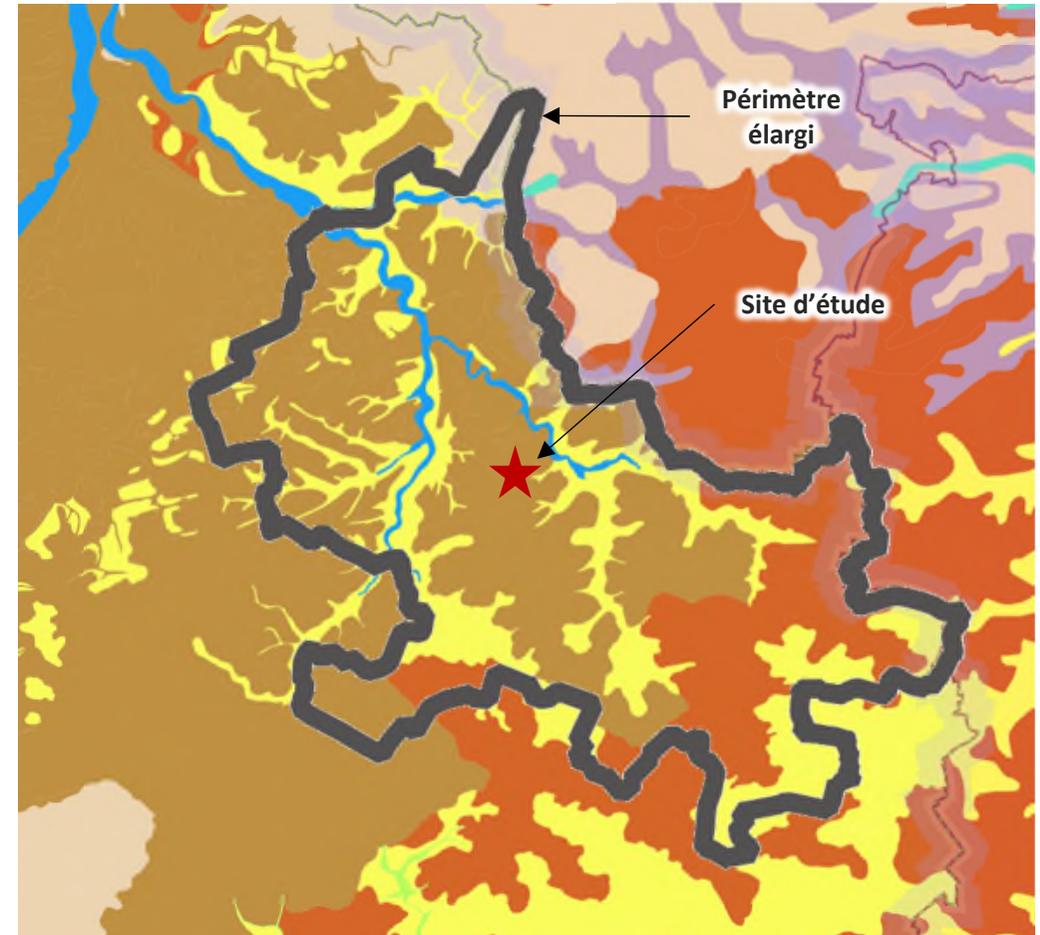
- Autres sols
- Sols d'altération, peu différenciés
- Sols des formations limoneuses
- Sols des matériaux argileux
- Sols des matériaux sableux
- Sols des roches calcaires

Source : DREAL Centre Val-de-Loire, septembre 2015

Le potentiel agronomique du périmètre élargi est globalement bon.

Les pratiques agricoles de la Beauce ont pu appauvrir les sols ces dernières années, néanmoins leurs capacités restent bonnes, avec une profondeur moyenne à profonde et une réserve en eau utile plutôt élevée. Les possibilités d'irrigation sur le site d'études augmente nettement ce potentiel agronomique en permettant une diversification avec des cultures de printemps.

GEOLOGIE DU PERIMETRE ELARGI



- Brunisols
- Calcosols
- Néoluviosols
- Planosols

Source : Geoportail, GIS Sol, RMT Sols et Territoires

Analyse fonctionnelle agricole locale

Parcellaire et accès sur le périmètre d'étude –

L'accès au site d'étude peut se faire par deux voies : la route de Roinville à l'Ouest et la D19 au sud. Cette dernière rejoint Oinville-sous-Auneau vers le nord et coupe la ligne TGV pour rejoindre Adonville au sud du site d'étude. Plusieurs passages à niveaux permettent de franchir facilement la voie ferrée à proximité de la parcelle. Celle-ci ne constitue donc pas une limite physique importante. La D19 est relativement passante, mais une large bande enherbée tout le long permet l'accès à la parcelle.

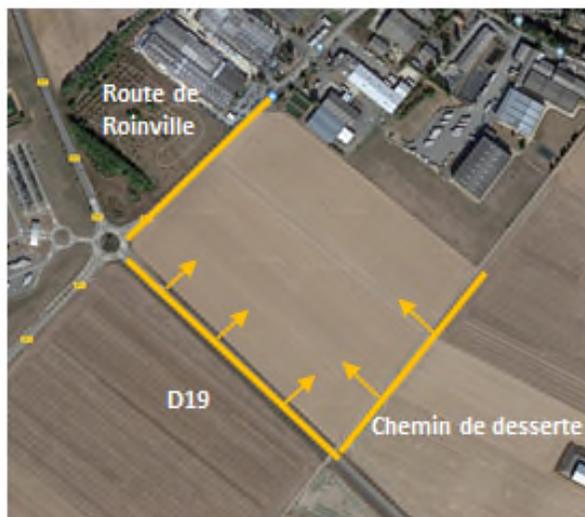
Plus à l'Ouest encore, la D19 permet de rejoindre la D910, qui relie Chartres (16 km) à Ablis (16 km), et longe l'A11.

Ces routes sont fonctionnelles pour l'activité agricole :

- de taille suffisante pour la circulation des engins agricoles (avec cependant de possibles difficultés de passage dans les hameaux qui sont étroits)
- d'une faible circulation, ce qui limite les conflits d'usage.

L'accès aux parcelles se fait soit directement depuis la D19 ou la route de Roinville (D7.1), soit depuis un chemin de desserte qui part de la D19. Les parcelles sont de grandes tailles et très planes, ce qui facilite le travail agricole.

ACCES A LA PARCELLE DANS LE SITE D'ETUDE



Source : carte CETIAC, fond Geoportail

MAILLAGE ROUTIER A PROXIMITE DU SITE D'ETUDE



Source : carte CETIAC, fond Geoportail

La fonctionnalité des parcelles agricoles du site d'étude est bonne. A la limite du front urbain d'Auneau, la parcelle bénéficie d'une topologie plane et d'une taille respectable pour manœuvrer les engins agricoles facilement. Avec trois voies d'accès, la parcelle se situe en périphérie d'ilots et bénéficie donc d'une bonne accessibilité. La D19 qui longe la façade sud permet d'atteindre rapidement de grandes voies de communication (la D910 et l'A11).

Enjeux de l'économie agricole

Synthèse –

Le tableau suivant répertorie les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux :

Forces	Faiblesses
<p>Des parcelles planes, de grandes dimensions et avec un bon potentiel agronomique</p> <p>Une forte présence des opérateurs sur place, avec un réseau d'outils bien développés (silos, usines de transformation, moulins....)</p> <p>Débouchés locaux pas encore saturés et présence de l'IDF à proximité immédiate</p>	<p>Un potentiel productif des sols qui a diminué depuis les années 50 avec l'intensification de l'agriculture</p> <p>Des productions dépendantes de l'usage de produits phytosanitaires et de l'utilisation d'engrais avec des réglementations de plus en plus contraignantes qui peuvent toucher les rendements</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développement de filières locales de qualité : blé bas intrant, filière HVE...</p> <p>Lancement de réflexions sur le développement de filières BNI par la métropole de Chartres : initiatives de diversification</p> <p>Une filière miscanthus bien développée, avec un opérateur d'envergure internationale implanté localement</p>	<p>Sensibilité aux fluctuations mondiales des prix (en céréales et en protéines notamment)</p> <p>Un pourcentage significatif d'exploitations qui disparaissent faute de reprise après le départ en retraite et un risque de financiarisation de l'activité agricole</p> <p>Des perspectives liées au changement climatique pesant sur les itinéraires techniques des exploitations (gestion de l'eau et des ressources)</p> <p>Peu de prise en compte de la stratégie agricole dans les politiques de développement du territoire à forte dominante rurale (SCoT, PLU ...)</p>